

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2023-R-062

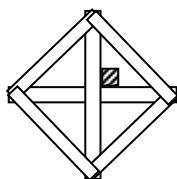
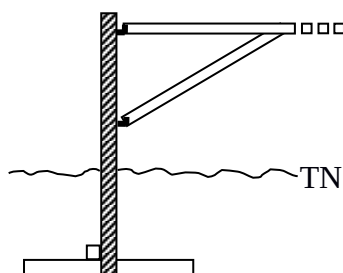
Séance du 14 novembre 2023

Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle régionale (RNR)
de l'Étang de Saint-Bonnet (38)

Lors de la séance du 14 novembre 2023, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux relatifs à l'installation de clôtures et d'un portail dans la réserve naturelle régionale (RNR) de l'Étang de Saint-Bonnet. Ces travaux visent à passer d'un mode de gestion par fauche mécanisée à un pâturage extensif sur la prairie BP14 (superficie de 2,7 ha).

Le CSRPN rend un **avis favorable**, avec la recommandation de prendre en compte les deux points d'attention suivants :

- Dans le contexte de sol très riche hérité des anciennes grandes cultures, il paraît probable que la gestion par le seul pâturage d'automne, favorisera le développement de plantes nitrophiles, et l'évolution de la végétation vers une friche nitrophile. Le maintien d'une végétation prairiale et du cortège entomologique associé, jugé d'intérêt par le gestionnaire, passe probablement dans un premier temps par une première intervention plus précoce, qui pourrait prendre la forme soit d'un pâturage court au début du printemps (déprimage), soit d'une fauche avec exportation en juin. Après une à deux décennie, l'appauvrissement progressif de la richesse du sol devrait permettre de limiter la gestion au pâturage d'automne.
- Dans le contexte d'une réserve naturelle, il est nécessaire d'examiner les alternatives au recours au béton pour l'ancrage du portail pour une meilleure réversibilité de l'aménagement. Un dispositif en métal ou en bois en fonction du matériau du portail, constitué par deux traverses d'environ 1,5 m de long, perpendiculaires entre elles et à l'axe vertical du portail, reliées à leur extrémité par un cadre, enfoui à 0,8 à 1 m de profondeur et recouvert de terre a démontré son efficacité. En cas de recours au bois, l'usage du robinier faux-acacia est recommandé du fait de sa bonne durabilité. (voir ci dessous le schéma de principe d'un tel dispositif d'ancrage en bois couramment utilisé sur la RNN de l'île de la Platière, vue de profil à gauche, vue en plan à droite.)



Le président du CSRPN

Claude AMOROS